



Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Opérateur de chantier - 14h - 2 jours

Date de mise à jour

01/09/2023

Formacode

22265

Attestation de compétence délivrée

oui

Objectifs

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir + de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lire et écrire) - pour les formations en langue étrangère, nous consulter

Public concerné

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire Sous-section 4.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

À l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 14 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir effectuer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable personne « Opérateur de Chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un QCM à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances sur :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire

Si note < 10 : échec

Si note entre 10 et 12 : rattrapage à l'oral

Si note > à 12 : réussite

Épreuve pratique de 60 minutes : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
- Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention, gérer l'élimination des déchets amiantés 5/20

Si note < à 10 : échec

Si note entre 10 et 14 : rattrapage à l'oral

Si note > à 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 14 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir effectuer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Programme

Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Opérateur - 14 heures

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- Effets de l'amiante sur la santé : pathologies bénignes et malignes plus effet du tabac
- Exigences règlementaires : code de la santé publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute, ...)
- Code du travail,
- Code de l'environnement (gestion des déchets)
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

Durée et coût

Nbre d'heures total : 14h

Coût horaire : 35.36€ HT (42.43€ TTC)

Coût par personne : 495.00€ HT (594.00€ TTC)

Sessions programmées

- du 09/09/2024 au 10/09/2024 - 42000 SAINT ETIENNE (08:30 - 12:30 / 13:30 - 16:30)
- du 11/09/2024 au 12/09/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8h30-12h / 13h-16h30)
- du 16/09/2024 au 17/09/2024 - 38800 LE PONT DE CLAIX (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 07/10/2024 au 08/10/2024 - 38300 BOURGOIN-JALLIEU (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 10/10/2024 au 11/10/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)
- du 21/11/2024 au 22/11/2024 - 42300 ROANNE (8h30-12h / 13h-16h30)
- du 25/11/2024 au 26/11/2024 - 38800 LE PONT DE CLAIX (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 25/11/2024 au 26/11/2024 - 42000 SAINT ETIENNE (8h30-12h / 13h-16h30)